

Evaluation des impacts socio-économiques de l'interdiction des néonicotinoïdes sur le secteur betteraves sucrières

1. Impact de l'arrêt de l'utilisation des néonicotinoïdes (NNI) sur les rendements betteraviers français

Les NNI, insecticides systémiques, sont utilisés en traitement de semence de betteraves sucrières depuis 1992. Leur utilisation concerne **98 % des surfaces semées** en France¹.

Ce traitement protège la plante durant ses **12 premières semaines de croissance**, lorsqu'elle est la plus exposée aux parasites nuisibles et en particulier aux insectes piqueurs-suceurs (pucerons verts principalement mais également pucerons noirs et cicadelles). Ces derniers sont des vecteurs de transmission de nombreux agents pathogènes dont les jaunisses virales.

Depuis 1992, l'utilisation des NNI en traitement de semences permet, en contrôlant les populations de pucerons vecteurs, de parfaitement maîtriser les différentes formes de jaunisses, sans toutefois en éradiquer la présence : **les observations menées par l'ITB sur des parcelles d'essais de betteraves non traitées (réseau Vigibet), montrent que la jaunisse est présente tous les ans avec une intensité variable.**

L'expérience de la campagne 2017 lors de laquelle des agriculteurs avaient semé des betteraves sans NNI en enrobage, (remplacés par des épandages aériens de pyréthri-noïdes) a permis de constater d'intenses attaques de jaunisse (Image 1), et confirme **une forte présence virale ainsi qu'une dynamique rapide de propagation en cas de non contrôle de ses vecteurs.**



Image 1: Symptômes de jaunisse observés en septembre 2017 – Photo ITB septembre 2017 – Nicolas Maillard

Ces observations « terrain » corroborent :

- celles réalisées en Belgique² depuis 2014 qui montrent que 80% des pucerons vecteurs sont déjà résistants aux pyréthri-noïdes et 82% aux carbamates,
- celles faites sur colza par le « Laboratoire Anses-Lyon » qui met en évidence la résistance des populations de pucerons vert vis-à-vis des pyréthri-noïdes et des carbamates : **les seuls traitements insecticides foliaires existant en dehors des NNI ne permettant plus de contenir les populations de vecteurs et donc la propagation du virus.**

De plus, la généralisation des traitements phytosanitaires pyréthri-noïdes/carbamate contribuerait à favoriser la prédominance de populations résistantes de puceron. **En l'état actuel, il semble sans objet pour les agriculteurs de procéder à des traitements avec ces produits par voie aérienne**

¹ Source UFS : Union Française des Semenciers.

² Par l'Institut Royal Belge pour l'Amélioration de la Betterave (IRBAB)

Mai 2020

considérant l'état de la science.

Il convient par ailleurs de noter que **d'importantes disparités régionales quant à l'exposition à la jaunisse virale** sont constatées. A ce titre, les estimations réalisées par les Instituts techniques betteraviers européens reflètent une exposition différenciée des zones betteravières selon le climat considéré et dès les premiers stades de croissance de la betterave.

- Océanique : en Angleterre, il est estimé que les pertes de rendements peuvent aller jusqu'à 49 %³.
- Continental : en Autriche, il est estimé que les pertes se situeraient entre 10 % et 20 %.

Ces observations reflètent ainsi un probable gradient d'exposition entre zones betteravières françaises de climat océanique et l'Alsace sous climat semi-continental. Sur cette base, les régions Nord, Pas de Calais et Normandie pourraient être particulièrement vulnérables aux épidémies de jaunisse (Image 2). **Selon les années ces régions pourraient connaître des pertes de rendement allant jusqu'à 50 % dans les parcelles les plus atteintes.**

Ajoutons enfin que le réchauffement climatique a conduit à une évolution des populations de pucerons ainsi qu'à leur multiplication de manière plus précoce dans la saison. Ces deux facteurs peuvent, dès

lors, augmenter la capacité de propagation du virus et son impact sur la dégradation des rendements de betteraves.

L'arrêt de l'utilisation des NNI en traitement de semences, sans solution alternative efficace, conduira donc à une perte nationale qui dépassera, du fait des évolutions des dynamiques et des résistances des populations de vecteurs, les estimations publiées antérieurement. On pourra retenir un chiffre dépassant nationalement les 10% - 12% mais pouvant, selon la climatologie et les populations de vecteurs de chaque campagne agricole, dépasser (nationalement ou régionalement) ce chiffre.

A titre illustratif, une perte de 12 % des rendements par rapport au niveau actuel équivaut à une baisse de 10,5 tonnes de betteraves à 16° par hectare.

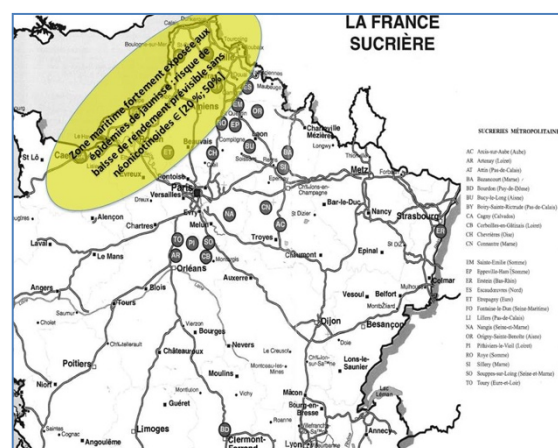


Image 2 : Zone d'exposition jaunisse avec un fort risque de baisse de rendement sans NNI

2. Impact direct sur le coût de production betteravier

Selon les études microéconomiques réalisées par l'ARTB, un hectare de betteraves mobilise - en moyenne et au cours des 5 dernières années - 2 262 € de charges dont 1 005 € de charges variables.

Sur la base d'un rendement moyen quinquennal de 87,5 T/ha, le coût moyen

d'une tonne de betteraves à 16° ressort donc à 25,8 €/T.

En considérant une perte moyenne de rendement supplémentaire de 12 % (estimation ITB) liée à une interdiction des NNI, le rendement moyen français chuterait à 77 T/ha. Le coût moyen français

³ Selon la British Beet Research Organization (BBRO)

Mai 2020

d'une tonne de betteraves à 16° augmenterait donc à 29,3 €/T du fait d'un diviseur plus petit.

Dans cette perspective, il est utile de signaler que le coût de production à l'hectare ne serait pas réduit par la non-utilisation de NNI puisque d'autres solutions devraient être mises en œuvre pour limiter l'impact des parasites et ravageurs des betteraves. Il faudrait ainsi augmenter l'utilisation de téfluthrine en enrobage de semences de [4 – 8] g actuellement à [10 -12] g pour lutter efficacement contre les ravageurs du sol.

Pour l'ensemble de la filière betteravière et dans un contexte post quota s'appuyant sur une production moyenne française de 42 Mt de betteraves à 16° (480 Kha × 87,5 T/ha nécessaire pour assurer une viabilité

économique à la filière), le coût de production de ces **42 Mt de betteraves augmenterait en moyenne de 147 M€ sans l'utilisation des NNI et faute de solution alternative pour lutter contre la jaunisse.**

La baisse probable des rendements conduira également à des pertes d'efficacité globale de la filière. La première répercussion, la plus évidente, sera un nécessaire élargissement du rayon moyen d'approvisionnement des usines pour conserver les quantités de betteraves nécessaires à leur fonctionnement optimal. Il faudra donc mobiliser de plus importantes surfaces agricoles au détriment et en concurrence d'autres cultures, tout en augmentant la distance moyenne et donc les coûts de transport.

3. La durabilité de la filière en péril

3.1. Approche nationale

Selon les perspectives « long terme » de prix communiquées par la Commission européenne en décembre 2016, le prix moyen du sucre en Union européenne devrait s'établir à 400 €/T sur la période [2016 - 2026].

Si on projette une rémunération de la betterave - hors pulpe – de l'ordre de 40 % à 44 % de la valeur du sucre et que l'on ajoute une valeur moyenne de la pulpe, les planteurs de betteraves français peuvent s'attendre à être rémunérés autour des 26 €/t betteraves à 16°.

Cette valeur est en net retrait par rapport à un coût de production de 29,2 €/t betteraves à 16° sans utiliser de NNI en traitement de semences.

Sur la base d'un rendement moyen qui tomberait à 77 T/ha, la perte moyenne⁴ à l'hectare s'établirait autour des 250 €/ha selon un scénario de tendance centrale.

Selon ce scénario tendanciel, la culture betteravière deviendrait tendanciellement non profitable pour les agriculteurs. Dans le même temps, la variabilité accrue des rendements devrait fragiliser la résilience des exploitations betteravières.

In fine, ces deux derniers éléments pourraient réduire la place de la betterave dans les exploitations agricoles françaises et fragiliser tout un secteur qui représente 46 000 emplois (dont 27 000 betteraviers).

⁴ Hors aides publiques

3.2. Approche locale : des zones maritimes exposées

Les régions océaniques seraient particulièrement impactées par l'interdiction des NNI. Les pertes de rendement liées à la jaunisse s'établiraient probablement entre 20 % et 50 %. Ce qui correspond à des pertes de rendement pouvant aller de 20 à 40 T de betteraves à l'hectare par rapport aux niveaux actuellement observés.

Pas moins de 6 sucreries seraient particulièrement exposées de par leur localisation à moins de 100 Km d'une façade maritime : Cagny (Saint Louis Sucre), Etrépany (Saint Louis Sucre), Fontaine Le Dun (Cristal Union), Attin (Tereos), Lillers (Tereos) et Boiry (Tereos). **Ces 6 sites transforment environ 9 Mt de betteraves pour produire 1,5 Mt de sucre polarisable. Ce qui représente un chiffre d'affaires d'environ 600 M€.**

Des pertes de rendement betterave de **20 à 50 %** en Normandie, Pas de Calais et Nord

conduiraient à rendre la culture de la betterave non viable dans ces régions.

Au-delà d'anéantir la profitabilité absolue de la betterave pour les agriculteurs dans ces régions, d'autres cultures moins impactées par le retrait des NNI se substitueraient à la betterave faisant disparaître le tissu industriel afférent.

En reprenant les perspectives de prix indiquées par la Commission européenne dans son « EU Agricultural Outlook Prospect for the EU agricultural markets and income 2016-2026 » qui mentionne un prix moyen sur la période de 170 €/T de blé (équivalent à 155 €/T départ ferme pour des exploitations proches des ports) et un prix du sucre de 400 €/T (soit 26 €/T de betteraves à 16°), les marges sur coûts spécifiques⁵ en fonction des baisses de rendements envisageables dans le cas de la betterave et du blé seraient les suivantes :

| | Blé avec NNI | Betteraves avec NNI |
|----------------------------------|--------------|---------------------|
| Rendement T/ha | 8,5 | 87,5 |
| Prix €/T | 155 | 26 |
| Coûts spécifiques €/ha | 940 | 1 626 |
| Marge sur coûts spécifiques €/ha | 377,5 | 649 |

Tableau 1 : Impact économique de l'interdiction des NNI

| Blé sans NNI | Betteraves sans NNI (Scénario Rdt -20 %) | Betteraves sans NNI (Scénario Rdt -50 %) |
|--------------|--|--|
| 8 | 70 | 43,75 |
| 155 | 26 | 26 |
| 955,5 | 1 626 | 1 626 |
| 284,5 | 194 | -488,5 |

L'interdiction des néonicotinoïdes en enrobage de semences de betteraves pourrait donc conduire à une disparition de la culture dans ces régions réduisant ainsi la diversité des assolements et provoquant la

fermeture des usines concernées. L'importante présence du blé dont la culture serait moins impactée par le retrait des néonicotinoïdes se renforcerait alors vraisemblablement.

⁵ Coûts spécifiques : intrants + itinéraire technique (carburant et main d'œuvre inclus). Cela n'inclue

pas les charges fixes transversales de l'exploitation (fermage, foncier...)

4. Mise en perspectives par rapport à la fin des quotas sucriers

La fin des quotas sucriers conduit la filière à **augmenter ses volumes de production tant par opportunité** (la France est un des pays les plus productifs au monde en termes de sucre produit par hectare) **que par nécessité** (besoin d'écraser des coûts fixes industriels élevés). Cela a conduit à un **développement du grand export vers les pays tiers**. Dès 2017-2018 (première année sans quota), l'excédent commercial français a augmenté d'environ 0,4 Mds € à 1,5 Mds €, faisant ainsi de la filière sucre le 5^e poste agroalimentaire excédentaire français.

A un moment où il faut relever le challenge de la concurrence internationale, l'interdiction des néonicotinoïdes pourrait donc conduire la filière à **se replier du fait de l'absence de solutions alternatives aussi performantes sur le plan économique et environnemental**.

L'**excédent commercial français** pourrait ainsi se trouver **fortement réduit dans la mesure où ce sont des usines proches des ports⁶ qui seront les plus exposées à ce risque d'évolution réglementaire**.

⁶ Donc avec des frais logistiques d'approche portuaires plus réduits.